

Saison 2017 – 2018

Circulaire de la CRA fixant les modalités d'organisation des examens de fin de saison des arbitres et arbitres assistants de Ligue et des candidats arbitres et assistants de Ligue.

Conformément au programme des stages CRA publié sur le site de la ligue de football Nouvelle-Aquitaine le 31 juillet dernier, cette saison les examens théoriques de fin de saison se dérouleront le :

- Samedi 31 mars 2018 pour les arbitres et Arbitres Assistants des catégories « *Elite Régionale¹* » et « *Régional 1¹* ».
- Dimanche 6 mai 2018 pour les arbitres des catégories « *Régional 2* », « *Régional 3* » et « *Candidat Régional 3²* », « *Jeune Arbitre Régional* » concourant pour le passage en séniors ligue³ et Arbitres Assistants des catégories « *AA Régional 2* » et « *candidat AA Régional 2⁴* » ;
- Dimanche 13 mai 2018 pour les arbitres et arbitres assistants de districts candidats aux catégories « *Candidat Régional 3* », « *Jeune Arbitre Régional* » et « *Candidat Régional 2* » pour la saison prochaine – 2018/2019.

1. Examens de fin de saison pour arbitres et arbitres assistants de ligue et candidats de la saison en cours.

Les examens de fin de saison des samedi 31 mars et dimanche 6 mai 2018 se dérouleront sur deux centres :

- Pour les arbitres des départements 16, 17, 19, 23, 79, 86 et 87⁵.
Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
Centre Technique de Puymoyen – « *Le Cercle* »
102, rue d'Angoulême
16400 PUYMOYEN
- Pour les arbitres des départements 24, 33, 40, 47 et 64⁵.
Centre Technique du Haillan – « *Le rond central* »
17bis, rue Joliot Curie
33185 LE HAILLAN

¹ Des filières Ligue, non promotionnel FFF.

² Arbitres « *Candidat Régional 3* » de la saison en cours – 2017/2018

³ « *Jeune Arbitre Régional* » né(e) en 1995 et 1996.

⁴ Arbitres Assistants « *Candidat AA Régional 2* » de la saison en cours – 2017/2018

⁵ Possibilité donnée aux arbitres de changer de centre d'examen, sous réserve d'en informer la CRA au préalable.

L'arbitre répond à 30 questions sur un boîtier électronique (en cas de défaillance technique, l'examen sera réalisé sur support papier). Ce questionnaire de type QCM reprend des questions des questionnaires mensuels qui ont été proposés aux arbitres durant la saison via l'application « EVALBOX ».

À l'issue de l'épreuve, les résultats seront communiqués aux arbitres par la CRA, avec copies aux présidents de CDA.

Pour être éligible à une promotion en fin de saison, l'arbitre de ligue doit obtenir une note minimale de 12/20.

2. Examens des Candidats Ligue saison 2018/2019 – « Candidat régional 3 » - « Jeune Arbitre Régional » - « Candidat AA Régional 2 ».

Les examens des arbitres des catégories « Candidat Régional 3 » et « Jeune Arbitre Régional » et les arbitres assistants « Candidat AA Régional 2 » pour la saison prochaine – 2018/2019 – du dimanche 13 mai 2018 se dérouleront sur un centre d'examen unique, sans session de rattrapage :

- Centre Technique du Haillan – « *Le rond central* »
17bis, rue Joliot Curie
33185 LE HAILLAN

L'examen comprend :

- Une épreuve d'admissibilité : Une épreuve théorique et un test physique⁶ (suivant les dispositions prévues à l'annexe 2 du RI de la CRA).
- Une épreuve d'admission : L'arbitre ayant validé l'épreuve d'admissibilité de contrôle des connaissances et du test physique organisés par la CRA, sera convoqué dans le cadre d'une épreuve pratique d'admission sous la forme de 3 rencontres observées.

La CRA a tout pouvoir pour adopter les modalités des épreuves en fonction de circonstances exceptionnelles.

- Une épreuve d'admissibilité : Examen théorique.
 - o 1 rédaction d'un rapport disciplinaire sur 20 points avec un minimum obligatoire de 8/20⁷ – durée de l'épreuve 1 heure.

⁶ TAISA (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre) – toutes catégories de candidats – 30 répétitions de 64m en 15" - temps de repos – 22"

⁷ Les critères de correction de l'épreuve du « *rapport disciplinaire* » seront les suivants :

- | | |
|---|-------|
| - Macrostructure | 1pt |
| - Contenu (exactitude des faits, vocabulaire, pertinence, argumentaire,...) | 12pts |
| - Cohérence du développement (Articulation – utilisation des mots de liaison,...) | 2pts |
| - Syntaxe | 1pt |
| - Lisibilité (écriture, ratures, fautes d'orthographe,...) | 4pts |

- 1 questionnaire 30 questions sur un boîtier électronique (en cas de défaillance technique, l'examen sera réalisé sur support papier). Ce questionnaire de type QCM reprend des questions des questionnaires mensuels qui ont été proposés aux arbitres de ligue et transmis aux CDA durant la saison via l'application « EVALBOX ». – durée de l'épreuve 1 heure.
- Test Physique : Chaque candidat devra valider son test physique imposé par la CRA et définis à l'Annexe 2 de son règlement intérieur le dimanche 13 mai 2018.
Si, pour des raisons médicales, justifiées par la présentation d'un certificat médical, un candidat n'a pu participer au test physique, la CRA organisera une session de rattrapage. Cette session de rattrapage doit avoir lieu avant le 30 septembre de la saison de référence.

En cas d'échec ou d'impossibilité de se présenter au test physique avant le 30 septembre de la saison de référence, le candidat sera remis à l'entière disposition de sa CDA et ne pourra pas prétendre au titre d'arbitre de Ligue lors de cette saison. Sa candidature sera annulée.

Le minimum à atteindre sur l'ensemble des examens théorique est de 12/20

La CRA aura la possibilité, en fonction de ses besoins d'arbitres de transformer cet examen d'admissibilité en concours d'admissibilité, sous réserve que le candidat ait obtenu la moyenne.

- Épreuve d'admission : Épreuves pratiques.
Chaque candidat retenu à l'épreuve d'admission sera examiné sur 3 rencontres de :
 - Régional 3 pour le « *Candidat Régional 3* » ;
 - U16 et U17 Régional 1 pour le candidat « *Jeune Arbitre régional* » ;
 - Régional 2 pour le « *candidat AA Régional 2* ».

Les CDA peuvent présenter des candidats au titre d'arbitre régional, sans limitation de nombre dans chaque catégorie, dont elles assurent la formation.

Elles en communiquent la liste nominative détaillée à la CRA au plus tard le 30 avril.

La correction des épreuves est anonyme. En fonction de ses besoins en effectifs, la CRA déclarera reçus les X premiers de chaque catégorie, sous réserve que chacun ait obtenu la note minimale fixée à l'annexe 3 du RI de la CRA.

Au plus tard le 31 mai, les résultats sont adressés aux présidents de CDA et publiés sur le site de la ligue. Ils resteront soumis à l'homologation souveraine du comité de direction de la ligue.

- Candidature d'arbitre « *Candidat Régional 3* » :
Peut être présenté candidat tout arbitre de catégorie départemental 1.
- Candidature d'arbitre assistant « *Candidat AA Régional 2* » :
Peut être présenté candidat tout arbitre assistant de catégorie départemental 1 ou tout arbitre central de catégorie départemental 1 ou 2.

- Candidature « *Jeune Arbitre Régional* » :
Peut être présenté candidat tout jeune arbitre de District né(e) en 2000, 2001, 2002 et 2003.

Tableau récapitulatif :

| Date de l'examen | Catégories arbitres concernées | Catégories arbitres assistant concernées | Jeune Arbitre Régional |
|-------------------------|---|---|---|
| Samedi 31 mars 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Arbitre Régional Elite⁸ • Arbitre régional 1 U31 • Arbitre Régional 1 +31 | <ul style="list-style-type: none"> • AA Régional Elite⁹ • AA Régional 1 | |
| Dimanche 6 mai 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Arbitre Régional 2 U30 • Arbitre Régional 2 +30 • Arbitre Régional 3 U29 • Arbitre Régional 3 +29 • Candidat Arbitre Régional 3 de la saison en cours (2017/2018) | <ul style="list-style-type: none"> • AA Régional 2 • Candidat AA Régional 2 de la saison en cours (2017/2018) | <ul style="list-style-type: none"> • Jeune Arbitre Régional né(e) en 1995 et 1996¹⁰ |
| Dimanche 14 mai 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Arbitre District candidat R3 | <ul style="list-style-type: none"> • AA District candidat AAR2 | <ul style="list-style-type: none"> • JAD né(e)s en 2000, 2001, 2002 et 2003 candidats JAR. |

Béatrice MATHIEU
Présidente de la CRA Nouvelle-Aquitaine

⁸ Seuls les arbitres régionaux Elite dont les noms suivent sont convoqués à cet examen : Sylvain BARCELLA, Wilfried CHAUSSIER, Rubens DERAM, Cyril JOURDA, Jérôme LARBRE, Jamal MARISSY et David PLAINCHAMP

⁹ Excepté Sébastien LEMAIRE et Teddy PALLARUELO.

¹⁰ Seules les JAR dont les noms suivent sont convoqué(e)s à cet examen : Mathieu ACCHIARDI, Florian BLANQUE, Geoffrey BOUDIGUES, Adrien BOUZIDI, Estelle BRIN, Ayoub CHBANI, Nicolas COGULET, Guillaume CORDEIRO VARAO, Jérémy COSNEFROY, Mathieu DE MATOS, Chloé DESTRIEUX, Mohamed Amine ECH CHARRAT, Paul ESPINASSEAU, Sofien EZZINE, Valentin HAY, Romain JACOT, Nabil LEMZAOUEQ, Yohan MARION, Yannick PLANA, Kévin ROSELIER, Mélissa ROSSIGNOL et Florian THAUMIAUX.